



de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende le fait de rester sur un terrain de jeu (de ce que nous avons pu décrypter du langage compliqué des lois). Pour Katia Roux, d'Amnesty International France, ces JO seront donc un problème pour le droit à la vie privée, à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'expression. Tout d'abord, le droit à la vie privée «puisque des données comportementales et corporelles vont être analysées par cet algorithme», et ensuite pour les libertés de réunion pacifique et d'expression parce qu'«une telle surveillance peut avoir un effet extrêmement dissuasif sur l'exercice de ces droits, parce que l'on n'agit pas de la même manière quand on se sait ou que l'on se pense surveillé. Ça peut nous amener à réfléchir à deux fois avant de rejoindre un rassemblement ou de s'exprimer». Enfin, toujours d'après Katia Roux, cette surveillance n'a jamais porté ses fruits. Par contre, elle a souvent été néfaste, notamment en Russie quand la reconnaissance faciale a été autorisée pour la coupe du monde de football et qu'elle a ensuite été conservée, servant ensuite à arrêter des opposants de ce pays. On peut rajouter le fait que les enjeux économiques de la vidéosurveillance algorithmique représentent un gros investissement financier et qu'il est peu probable que les entreprises le fassent que pour un seul événement.

Les JO sont mondialement connus mais pas grand monde se soucie de leurs répercussions ou de leurs défauts. Grâce à eux, la France pourra se montrer sous son «meilleur angle» mais c'est le peuple qui, comme toujours, en pâtira.



Paris 2024, une fête du sport ternie par des problèmes environnementaux et sociaux.

Dessin de Anatole ©Komydiz